



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2025-423 AMENDANT LE RÈGLEMENT
2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN
D'INCLURE UNE PARTIE DU LOT 6 565 389 ET DU LOT 2
210 685 DANS LA ZONE R-5

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 3 février 2026.

La greffière adjointe,


Jolyane Lamarche